

## Séance du 15 juillet 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, BAUDARD Didier, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, BUCHAILLOT Thierry, LAPLACE Jean-Louis,

Bruno PESENTI a donné procuration à Céline LABOUROT

Corinne FEVRE a donné procuration à Thierry BUCHAILLOT

Absents excusés : Audrey GAUTHIER, Benoit VIELLARD

Absent : François ROUSSEAU

### LOCATION LOGEMENT 4B GRANDE RUE :

Le Conseil Municipal valide le seul dossier de demande déposé, sous réserve des justificatifs de ressources du cautionnaire.

### ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX VOIE GREVY :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux communes et intercommunalités concernées par le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte et déjà membres du groupement de commandes constitué pour le recrutement du maître d'œuvre de l'opération, de constituer un second groupement de commandes, pour la mise en œuvre des travaux et toute prestation nécessaire à leur exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** l'adhésion de la commune de PARCEY au groupement de commandes ayant pour objet les travaux d'aménagement de la Voie Grévy,
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- **Autorise** Monsieur Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus du groupement de commandes.

### DEVIS ALIMENTATION INFORMATIQUE ECOLE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise KEVELEC d'un montant de 6859.20 € pour alimentation informatique à l'école

### RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle :

D'une part que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

D'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SOGEDO a adressé à la commune le rapport 2018 relatif au service d'assainissement dans les délais réglementaires.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :

Adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de PARCEY.

Prend acte du rapport 2018 présenté par le délégataire SOGEDO.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Un devis sera demandé pour le curage du fossé jouxtant la mairie.
  
- M le Maire donne connaissance au conseil municipal :
  - ✓ Du compte rendu de l'ONF relatif à la 2<sup>ème</sup> réunion concernant l'aménagement de la forêt communale de PARCEY.
  - ✓ Du courrier des enseignantes relatif à la problématique de la surveillance des enfants lors de la traversée de route pour la rentrée prochaine.
  
- Terrain de tennis : Le coût de rénovation étant trop élevé, un nettoyage, à minima, serait à envisager.
  
- Chauffage école : Le remplacement des radiateurs électriques, type « grille-pain », est à prévoir.
  
- Un recensement des trous dans la voirie a été effectué dans le village.

Séance levée à 22 H 20

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE